



## Compte-rendu du 26 mai 2020

### Réunion du 26 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai à dix-neuf heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de LA FERRIERE.

**Date de la convocation :** 20 mai 2020

**Effectif légal du Conseil Municipal :** 29

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :** 29

**Etaient présents :**

AMBIHL Gaëlle	GOGÉON Caroline	PIVETEAU Delphine
AUBINEAU Bernard	GUIBERT Réjane	POIRAUD Nadège
BELY David	GUIMBRETIERE Daniel	RAMBAUD Franck
BOLMIER Isabelle	HERMOUET Sonia	RAMPILLON Christine
BUGEL Dominique	JOYAU Emmanuel	RIVOAL Eric
CHARRON Christian	LE ROUX Anne	TANGUY Marie-Hélène
DELONCA Virginie	MOREAU Marie-Claude	TEXIER Laurent
EVEILLE Martial	OGER Alain	TURPAUD Odile
GANDRILLON Martial	PAILLAT Thomas	
GIRARD Marianne	PINEAU Anthony	

**Avait donné pouvoir :**

- MALLARD Michel, ayant donné pouvoir à PAILLAT Thomas

**Secrétaire de séance :** RAMPILLON Christine



▪ **Allocution de Monsieur CHAMARD Jean-Marie**

*Bonsoir à tous, à vous les nouveaux élus, mais aussi à quelques anciens élus que j'aperçois dans l'assistance. Bonsoir au public présent ici ce soir, en nombre limité, mais distanciation sociale oblige, pour cette réunion d'installation de notre nouveau conseil municipal.*

*Je salue aussi les personnes qui ont décidé de suivre cette réunion en direct sur la page Facebook de la commune.*

*Préalablement à l'ouverture de cette séance, je tiens à m'exprimer une dernière fois devant vous, comme la loi m'y autorise.*

*Ces six derniers mois ont été très compliqués pour nous élus et pour le personnel municipal.*

*Tout d'abord l'incendie de la mairie le 6 décembre nous a traumatisés. Il nous a fallu près de deux mois de travail pour nous réorganiser, nous relocaliser, relancer les activités municipales et*

surmonter le traumatisme. Je remercie les collectivités qui nous ont apporté leur soutien, moral et matériel nous permettant de nous réinstaller. Des communes voisines, l'agglomération, le SyDEV, le conseil départemental.

Et puis, tout justes réinstallés, arrive la pandémie du Covid 19. Depuis la mi-mars nous vivons une période très particulière. La crise sanitaire a bouleversé profondément nos habitudes, créé une situation anxiogène.

Pourtant les élections municipales prévues, le 15 mars ont été maintenues. Cela malgré de nombreuses protestations, car au même moment on nous demandait de rester chez nous. Les autorités sanitaires les ont pourtant autorisées, en exigeant des mesures de précaution, ce que nous avons fait. Elles se sont bien déroulées.

L'installation de notre nouveau CM prévue le 20 mars n'a pu se tenir, le confinement venant d'être instauré. Nous ne pensions pas alors qu'il durerait deux mois... Confinement plutôt bien respecté chez nous, et le département de la Vendée plutôt épargné, du moins jusqu'à maintenant...

Gestion très compliquée de cette période pour nous élus et les services municipaux, entre la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux, les multiples circulaires émanant de toutes parts, l'organisation de l'accueil téléphonique, la mise en place du télétravail pour certains de nos personnels, le confinement à l'EHPAD, l'organisation d'un conseil municipal en visio-conférence, la pénurie de sacs jaunes, la fermeture des déchetteries, les masques, l'organisation de la reprise des écoles et j'en oublie... Je peux dire ce soir que nous sommes à jour au niveau du travail administratif.

Notre activité ne s'est pas arrêtée au cours de ces deux mois de prolongation.

Croyez moi-même si la mairie était fermée, l'activité a été intense...

Depuis le 11 mai, début du déconfinement. Enfin un peu de liberté retrouvée. Mais le virus rôde toujours. Malheureusement je pense qu'une partie de la population l'a déjà oublié, si je me réfère au port du masque ces derniers jours, et à un certain relâchement constaté chez nous et ailleurs.

Ah les masques ! On nous les a réclamés, supplié, pleuré et depuis que nous en avons distribué à l'ensemble de notre population, on en voit très peu, peut-être même moins qu'avant. Pourquoi ? Où sont-ils passés ? Bien que leur port ne soit pas obligatoire dans l'espace public, je trouve anormal, qu'ils ne soient pas utilisés spontanément dans les espaces fermés. Nous, élus, devons montrer l'exemple. Je rappelle que le masque est fait pour protéger les autres...J'aurais apprécié d'en voir dans notre bourg, autant que ce soir.

Pourtant l'organisation de leur distribution, qui a été faite avant le 11 mai a demandé un travail important de la part de trois de mes adjointes...et d'une de nos employées...

J'espère simplement que les choses évolueront favorablement et qu'il n'y aura pas de retour en arrière. Ce serait dramatique.

Mais j'arrête d'être désagréable. Je vous promets que c'est la dernière fois...

Je n'étais pas candidat à ces élections. Ce soir vous allez élire mon successeur et ses adjoints.

Être élu, c'est quoi ?

Être élu, c'est être acteur de la vie communale. Vous êtes majoritairement des nouveaux ce soir.

C'est décider démocratiquement des orientations nécessaires à la vie communale, dans tous les domaines, et travailler à leur mise en place dans les commissions dont vous ferez partie.

Tout cela en n'ayant qu'un seul objectif, l'intérêt général.

Je ne vous en dis pas plus. La lecture de la chartre de l'élu, qui vous sera faite en fin de réunion vous apportera des précisions.

Être Maire, c'est quoi ?

Être Maire n'est plus une fonction honorifique telle qu'elle pouvait l'être au début du siècle dernier, mais un vrai travail consommateur de temps, avec des responsabilités importantes. C'est d'abord être le représentant de la commune, défenseur de ses intérêts et représentant du pouvoir central. Le Maire exerce ses missions sous le contrôle de son conseil municipal et des services de l'état, ses missions sont nombreuses :

- celles qui sont visibles, touchant à l'entretien de la voirie, des bâtiments, à l'urbanisme, aux relations avec le milieu économique, associatif, scolaire.
- à la sécurité des personnes, au vote et à l'exécution du budget.
- de temps à autre, à la défense de certains dossiers contre une administration centralisée, intransigeante, souvent en décalage par rapport aux réalités du terrain.
- d'autres missions sont moins visibles, notamment les relations avec les administrés, pour différents motifs, parfois aussi avec des personnes en difficultés.

Je ne vous parle pas des problèmes privés, pour lesquels on veut voir le Maire même si cela ne relève pas de ses attributions.

Rajoutez à cela ses fonctions nombreuses à l'Agglomération, au Pays Yon et Vie, au SyDEV, à Trivalis... et ailleurs.

Mais il n'est pas seul pour faire le travail. Les dossiers sont étudiés en commissions, pilotées par ses adjoints pour être ensuite présentés au Conseil Municipal.

Mais le Maire reste le Maire. C'est toujours lui que l'on vient voir en définitive. Il se doit d'être accessible et proche de ses administrés.

Néanmoins, il ne peut pas toujours répondre favorablement. Coincé entre les demandes de ses administrés auxquels il aimerait donner satisfaction, et les exigences réglementaires auxquelles il ne peut déroger.

Malgré la lourdeur de la tâche, la fonction de Maire reste passionnante. J'en garderai un très bon souvenir.

Vous le savez, dans quelques minutes je ne serai plus Maire de la Ferrière. Ce n'est pas sans émotion que je mets ainsi, fin à vingt-cinq années de vie publique au service de notre commune, puisque j'ai été élu en 1995. Comme deux de mes adjointes ici présentes, Isabelle et Catherine un peu moins longtemps.

De simple conseiller, je suis passé au cours de ces années par les fonctions d'adjoint, avant de devenir Maire en 2015.

Au cours de ces années, j'ai appris beaucoup de choses, beaucoup travaillé, côtoyé de nombreuses personnes, tant à la Ferrière que dans les autres instances où j'ai siégé. L'agglomération, le Pays Yon et Vie, le SyDEV, Trivalis et bien d'autres encore... J'y ai apprécié les relations entre élus, la volonté commune d'avancer, qui nous ont permis de réaliser beaucoup de choses au cours du mandat, ici et sur l'agglomération.

J'ai beaucoup apprécié les relations avec vous élus de la Ferrière, au cours de ce dernier mandat, mais également avec tous ceux, avec qui j'ai travaillé depuis 25 ans. Un remerciement particulier à Yves qui m'a appris le métier.

Je vous remercie particulièrement, vous, mes 7 adjoints pour le travail accompli, pour notre excellente collaboration au cours de ces six années. Vous avez tous fait votre travail consciencieusement. Travail important, discret, bien souvent invisible de la population, mais indispensable.

Je veux ce soir, décerner une mention spéciale à Isabelle, ma Première Adjointe, qui a beaucoup travaillé, à l'EHPAD, au CCAS, au logement social et à la communication. Merci Isabelle.

Les décisions sont de la responsabilité des élus mais elles ne pourraient être mises en œuvre sans le travail du personnel, je dis bien de l'ensemble des personnels.

J'ai travaillé, entretenu des relations cordiales et de confiance avec tous, sous la direction de Wilfried notre Directeur Général des Services, mon plus proche collaborateur, excellent professionnel.

*Il veille au grain, conduit les services d'une main de maître. Je n'oublie pas Anne-Laure son assistante, présente ici ce soir, qui s'est dépensée sans compter depuis 6 mois. Je remercie aussi les autres personnels, administratifs et techniques, que j'avais prévu rencontrer pour un moment de convivialité le 19 mars, mais le Covid-19 m'a devancé.*

*Ainsi s'achève ma carrière électorale. Je quitte ma fonction, d' élu, de Maire, avec le sentiment du devoir accompli. Je laisse une commune en très bon état, où avec vous tous, j'ai réalisé beaucoup de choses.*

*Je formule le vœu que la prochaine équipe municipale, travaille de manière constructive, sereine et dans l'intérêt général, comme nous le faisons depuis des années.*

*Notre commune est belle, bien équipée, souvent enviable. C'est le résultat du travail des conseils municipaux, qui depuis des années, ont maintenu le cap sur la voie tracée depuis longtemps, qui ont travaillé en bonne intelligence, pour le bien-être de nos habitants, pour qu'il fasse bon vivre ensemble à la Ferrière.*

*A vous de reprendre le flambeau, de relever le défi.*

*Je vous souhaite bonne chance.*

*Je vous remercie de votre attention.*

## **1. Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CHAMARD Jean-Marie, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présent, installés dans leurs fonctions.

Madame RAMPILLON Christine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

## **2. Élection du Maire**

### **2.1. Présidence de l'assemblée**

Madame MOREAU, plus âgée des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie, elle a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2.2. Constitution du bureau**

Le Conseil Municipal a désigné trois assesseurs :

- Monsieur GUIMBRETIERE Daniel
- Monsieur EVEILLE Martial
- Madame POIRAUD Nadège

### **2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a déposé son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la

cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

#### **2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	29
f. Majorité absolue <sup>1</sup> .....	15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BELY David	23	Vingt-trois
MOREAU Marie-Claude	6	Six

#### **2.5. Proclamation de l'élection du Maire**

Monsieur BELY David a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

##### **▪ Allocution de Monsieur BELY**

*Merci Mesdames et Messieurs, collègues du Conseil Municipal nouvellement installé de La Ferrière de m'avoir porté, à Vingt-trois suffrages exprimés, à cette responsabilité dont je mesure pleinement l'importance et la gravité, particulièrement au sortir des semaines que nous venons de vivre et de celles qui s'annoncent...*

*Pour commencer je voudrais remercier et féliciter Wilfried, Anne-Laure, Ophélie, Claudie... tous les services administratifs et techniques qui ont œuvré pour rendre possible cette réunion dans les conditions de sécurité sanitaires... Mais aussi l'ensemble du personnel municipal qui œuvre, chacun dans son domaine pour accomplir sa mission de service publique en cette période si difficile à l'EHPAD ou aux écoles... Soyez assurés de ma reconnaissance et de ma vigilance sur le respect de votre travail.*

*Mes premiers mots, au risque de surprendre mais parce que cela correspond à ce que je suis, seront pour vous Marie-Claude, Christian, Marie-Hélène, Dominique, Nadège et Franck... Je veux sincèrement vous féliciter pour votre élection, votre score, et au travers de votre présence dire aux électeurs qui ont porté leur choix sur votre candidature qu'ils ne seront pas oubliés.*

*Conformément à la rencontre que nous avons eu lundi dernier et aux engagements que j'ai pris envers vous, je vous confirme que vous aurez toute votre place au conseil municipal comme cela l'a toujours été pour la minorité depuis que j'y siège... Vous aurez, le plus normalement du monde, accès à tous les documents et à tous les comptes rendus de réunions...Et s'il nous faudra, de manière obligatoire, adopter un règlement intérieur précisant entre autres les modalités de prise de parole en conseil municipal, je souhaite que nos discussions restent ce qu'elles ont toujours été, Marie-Claude, depuis que nous sommes élus ensemble... Des propos cordiaux et respectueux., sans attaque ni atteinte personnelles... La nature de nos relations sera celle que vous voudrez bien qu'elle soit. Je ne vous demande pas d'être toujours d'accord avec nous. Je souhaite simplement des échanges constructifs, qui contribuent à la qualité du débat et à la pertinence des prises de décisions. Je vous assure de ma volonté là-dessus et resterai toujours disponible pour répondre à vos interrogations éventuelles.*

*Il y a un temps pour tout, un temps avant et un temps après les élections. Des élections qui resteront à jamais empreintes des circonstances que nous connaissons tous.*

*Dans le contexte d'incertitude de la mi-mars, le gouvernement a, contre toute attente, maintenu le 1<sup>er</sup> tour des municipales, avec les suites que l'on connaît sur le report du 2<sup>ème</sup> tour et la période de « flou »*

<sup>1</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

juridique et administratif qui s'en est suivi. Le jeudi 12 mars, au soir de notre réunion publique, j'étais personnellement convaincu que le Président de la République ferait l'annonce du report des élections. J'étais très dubitatif sur la pertinence sanitaire et démocratique de les maintenir.

Et pourtant dans ce climat si particulier du dimanche 15 mars que tout le monde a bien perçu, La Ferrière a fait preuve de constance.

Elle a fait preuve de constance car encore une fois, et nous pouvons tous nous en réjouir, la participation a été supérieure ici à la moyenne nationale. Preuve de l'attachement de nos concitoyens aux valeurs républicaines de la démocratie. Mais malgré tout, une participation inférieure de 20 points à ce qu'elle était en 2014 et qui laisse un sentiment mitigé sur les résultats. Il est impossible de dire ce qu'une participation plus habituelle aurait changé dans les résultats des uns ou des autres, mais je trouve éminemment regrettable que le scrutin ait été si fortement perturbé par cette décision incompréhensible pour la majorité d'entre nous.

Mais La Ferrière a aussi fait preuve de constance, en choisissant sans ambiguïté, l'expérience, la jeunesse et l'enthousiasme de notre équipe. Le « dégaïisme » des sortants fortement constaté lors des diverses élections précédentes, le fait que pour la première fois depuis 80 ans le Maire ne se représentait pas, et l'abstention n'ont pas empêché La Ferrière de vouloir continuer sur la voie que nous lui traçons depuis plusieurs mandats... Et cela n'a pas été le cas partout, loin de là y compris au sein de l'Agglo comme à Landeronde, Rives de l'Yon ou Aubigny Les Clouzeaux...

Une élection municipale, c'est le choix d'un avenir. Nous avons fait le choix, évident pour nous de présenter un programme ambitieux mais réaliste. Un programme qui comporte logiquement, dans une commune de 5 000 habitants des convergences avec celui de nos concurrents. Ce qui me fait dire que nous pouvons vraiment œuvrer ensemble dans l'intérêt de notre commune.

Mais un programme qui en plus de dire ce que nous voulons faire dit aussi que nous ne le ferons pas n'importe comment. Et la période dont nous ne sommes pas encore sortis vient renforcer les interrogations qui planaient déjà du fait de la réforme fiscale de la taxe d'habitation, entre autres choses. Sans parler des inconnues encore nombreuses concernant la reconstruction de la mairie.

Au sortir de cette crise sanitaire, dans quel état économique sera le pays ? Que va décider l'État pour aider les industries, les entreprises, les agriculteurs, le monde du tourisme ? Comment va-t-il faire pour payer la facture du système de santé, et tenir les promesses faites depuis quelques jours ? Et quel impact direct sur ses dotations pour les communes, mais aussi sur celles des intercommunalités ou les départements qui sont nos principaux partenaires ? Quelle sera enfin la participation demandée aux communes pour la solidarité nationale ?

Nos projets ne changent pas : la reconstruction de la mairie, le réaménagement du centre bourg, la construction d'un nouvel EHPAD, l'évolution de nos salles sportives, associatives ou événementielles, le soutien aux associations. Mais la priorité non plus ne changera pas : faire ce que nous sommes vraiment capable de faire !!! Et chacun comprendra au regard de ces projets l'ampleur de la tâche qui nous attend.

Et les expériences récentes entre l'incendie de la mairie et la pandémie de COVID 19 viennent aussi nous rappeler qu'il faut garder des marges pour faire face à l'inattendu, à l'imprévisible.

Alors je me réjouis que notre programme aille bien plus loin que ces projets dits structurants. Il est enrichi d'une multitude d'autres propositions qui sont tout autant essentielles et novateurs pour la commune comme la mise en place de travaux encadrés par les services communaux pour nos jeunes et nos demandeurs d'emploi, la mise en place d'une semaine de promotion de la santé, ou l'achat d'un autre minibus pour les associations.

Pour orchestrer la mise en place de notre projet, je vous proposerai de maintenir à 7 le nombre d'adjoints dont un ou une sera, grande nouveauté que nous avons voulue, spécialement en charge du développement durable.

Car notre action sera inscrite dans cette démarche globale au sens écologique du terme, mais aussi au sens participatif puisque nous fonctionnerons certes avec des commissions municipales, mais aussi avec des groupes de travail qui seront ouverts à des personnalités compétentes ou concernées par les sujets traités.

*Les commissions seront restructurées pour les calquer sur l'organisation récente des services municipaux ...Elles ne seront plus que 5 (administration générale avec la communication, le personnel, les finances, action sociales et solidarités dont sera issu le CCAS, écoles enfance jeunesse, cadre de vie, et vie associative).*

*Et nous n'oublierons pas, de tenir toute notre place dans le fonctionnement de la Roche Agglo. C'est essentiel pour les communes qui ne peuvent plus faire face, seules, aux multiples enjeux qui se présentent à elles. Mais nous défendrons aussi les intérêts de la commune comme l'augmentation du nombre de place à Chapi Chapo, une réflexion sur l'accès à la déchetterie et la mise en place du Plan Global de Déplacement.*

*Ce qui est vrai pour une commune est vrai aussi pour ses élus. Cette élection n'est pas un aboutissement personnel en soi, ni collectif. Elle est le point de départ d'une nouvelle équipe.*

*Ma seule ambition personnelle a toujours été de devenir moi-même. Et si j'y parviens un jour, je le devrais à tellement de personnes.*

*Et je pense beaucoup en ce jour à un Monsieur qui s'appelait Marcel BÉLY. C'était mon papi. Un homme à la fois humble dans sa condition mais fier de ce qu'il était, et de sa famille. Il nous a probablement légué en héritage le sens de l'engagement citoyen et, de là où il est, il ne doit plus trop savoir s'il doit aujourd'hui poser son regard bienveillant sur La Ferrière ou à quelques kilomètres plus loin.*

*Je pense aussi à son fils, mon père, et à ma mère, à l'éducation donnée, aux valeurs transmises, à l'amour porté, aux moments partagés avec mes frères et mes sœurs. Et avec l'ensemble de ma famille et de ma belle-famille.*

*A mes amis de toujours, et ceux de maintenant, de Bretagne, d'Anjou, d'ici ou d'ailleurs, aux collègues devenus plus que ça et aux responsabilités partagées au sein du CHD.*

*Merci aussi aux élus ou autres avec qui j'ai appris la fonction comme Alain, Evelyne, Yves, Gaby, Patricia, Catherine et tous ceux avec qui j'ai siégé. Et j'ai une grosse pensée pleine de reconnaissance pour Michel qui ne peut être présent parmi nous ce soir.*

*Et comment ne pas te remercier Jean-Marie, pour tout le chemin parcouru ensemble depuis juin 1995, et particulièrement depuis 5 ans. Tu n'avais pas prévu ça dans ta vie mais tu peux être fier de toi. Les habitants de La Ferrière se souviendront que c'est toi le Maire qui a dû faire face en quelques mois à 2 crises majeures avec ta droiture et ton pragmatisme habituels. Je te promets que le moment venu, le moment possible, La Ferrière te rendra l'honneur que tu mérites. Et nous y associerons bien évidemment Isabelle, autre compagne de route de ses 25 années.*

*Merci à l'équipe du mandat précédent qui m'a porté à la tête de notre liste.*

*Merci à toi Michel, à toi Christine, Thomas, Alain, Anne, Sonia, Eric, Marianne, Caroline, Martial, Réjane, Daniel, Virginie, Anthony, Isabelle, Bernard, Odile, Martial, Gaëlle, Laurent, Delphine, Emmanuel, vous qui avez adhéré au projet en lui apportant tout votre enthousiasme et votre détermination. Colette, Rico, Laetitia, Lucas, Melissa, Fabrice, cette élection est aussi la vôtre.*

*Enfin Céline, Théo, Albane et Clémentine. Merci. Merci car il n'y a rien à dire de mieux, de plus beau, de plus intense, de plus vrai, de plus humble que ce mot. Si simple et pourtant tellement compliqué à dire. Je ne mesure sans doute pas totalement ce que cet engagement va changer dans votre vie, dans notre vie. Mais je sais par contre ce que je vous dois. Je ne suis que ce que vous êtes pour moi.*

*Pour toutes ces personnes, pour toutes les raisons qui font que la mission d'élus est belle et noble, je donnerais, nous donnerons tous ensemble le meilleur de nous-mêmes pour aujourd'hui et demain.*

*Aujourd'hui c'est vaincre le COVID, reprendre les activités, être vigilants et disponibles pour toutes celles et tous ceux qui vont sortir meurtris de la crise. La Municipalité fera ce qu'elle pourra, humblement mais avec détermination pour les aider.*

*Demain ce seront des jours meilleurs et il nous faudra inventer la vie d'après pour accompagner La Ferrière sur ses chemins d'avenir. Et là encore, je ne peux que me réjouir de notre volonté d'inscrire l'action municipale dans une démarche de développement durable pour tirer les enseignements de cette crise.*

Chers Collègues qui êtes le nouveau Conseil Municipal de La Ferrière, Nelson Mandela a dit « L'expérience d'une vie réussie n'est pas à l'aune de la victoire mais dans le sentiment et la conscience d'avoir été à la hauteur de ses responsabilités ».

Puisse cette pensée nous accompagner tout au long des 6 années qui viennent pour Vivre Ensemble La Ferrière.

▪ Allocution de Madame MOREAU

Je m'adresse maintenant à vous en tant que tête de la liste « Avec Vous La Ferrière De Demain ».

Dans un premier temps c'est aux ferrières et ferriéroises que je m'adresse ; et au nom de l'ensemble de mes colistières et colistiers, je vous remercie d'avoir participé à ce scrutin qui s'est tenu dans conditions atypiques et quelques peu anxiogènes.

Un merci particulier à vous, les 898 femmes et hommes qui avez porté votre voix en notre faveur. Grâce à vos suffrages, nous avons obtenu 46,55 % des votes exprimés, ce n'est pas rien.

Ainsi, notre liste obtient 6 postes de conseillers municipaux et un poste de conseiller communautaire à La Roche agglomération, résultat sans précédent dans notre commune de la Ferrière.

Ces résultats nous permettent de progresser de manière significative dans notre représentativité des ferrières et des ferriéroises.

Le faible taux de participation nous a interpellé, il est de 50 % alors qu'il est habituellement proche de 70 % pour les scrutins municipaux à La Ferrière. Avec l'ensemble des colistières et colistiers nous avons fait le choix de ne pas déposer de recours malgré la forte abstention, car nous sommes respectueux des institutions et du vote des électrices et électeurs. Nous aurions cependant préféré que le vote se passe dans des conditions normales qui auraient pu conduire à un résultat différent.

Certes la pandémie du Covid 19 est venue perturber le scrutin mais elle est surtout venue bousculer nos certitudes, nos façons d'être et de faire. Nous devons être collectivement à la hauteur des enjeux, des difficultés qui se dessinent.

Notre engagement global doit être au service de la communauté et de l'intérêt général dans le but de développer plus de solidarité, mais pas une solidarité caritative, mais bien une solidarité active qui devra se traduire par des actes en matière d'urbanisme, de mixité sociale, d'ouverture aux autres, d'équipements culturels et de loisirs, d'accès à des services publics et de développement d'une économie de proximité.

Dans de telles circonstances la démocratie locale, la proximité avec les ferrières et ferriéroises est essentielle.

C'est pour cela que les 29 conseillères et conseillers municipaux élus le 15 mars sont membres à part entière de ce conseil et qu'il est nécessaire de nous associer à l'ensemble des réflexions, travaux et décisions.

Nous sommes persuadés que c'est par le collectif que nous pouvons faire de belles choses et nous comptons participer activement à cette nouvelle mandature.

Les 6 élus de notre liste sauront travailler étroitement les uns avec les autres, et avec tous les membres du conseil municipal. Nous aurons également le soutien de nos colistières et colistiers pour enrichir la réflexion sur l'avenir municipal. Nous serons force de propositions au service de l'ensemble de la population.

Un nouveau Maire vient d'être élu. David, nous te félicitons.

Pour autant, les propos que tu viens de tenir sur notre rôle au sein du conseil municipale rejoignent ni nos aspirations, ni celles de nombreux ferrières et ferriéroises.

Rappelons-nous le contexte et les résultats du scrutin du 15 mars dernier : un taux d'abstention de 50 % dû à des conditions sanitaires anxiogènes, 46,55 % de suffrages en faveur de notre liste et 53,45 % pour la vôtre. Ce qui signifie que vous êtes élus par moins de 27 % des électeurs.



*Pour évoquer cette situation, nous avons sollicité une rencontre avec vous, à l'issue de laquelle nous pensions pouvoir être associés à des postes de responsabilité afin de construire en commun la politique municipale d'après confinement. Il n'en est rien.*

*Il semble que ni les résultats du scrutin, ni la pandémie de Covid 19 n'aient ébranlé vos certitudes et modifié vos projets élaborés avant la crise. Nous le regrettons profondément pour les ferriéroises et ferriérois. Nous ferons tout pour faire entendre la voix de l'ensemble de la population et nous aurons à cœur de réussir. Nous prenons acte de tes engagements sur notre participation aux différentes commissions et réunions de travail.*

*Par ailleurs, à titre personnel, je voudrais saluer Jean-Marie CHAMARD, notre ancien Maire pour les échanges respectueux que nous avons toujours eu, malgré des points de vue parfois différents.*

*En conclusion, au nom des 6 élus de notre liste, je dis simplement que nous avons une volonté d'agir pour le bien de tous et dans le respect de chacun. Nous venons de traverser une période de confinement, il est nécessaire de nous inscrire dans le monde d'après. Ouvrons de nouveaux horizons et travaillons ensemble pour l'avenir de La Ferrière.*

### **3. Élection des Adjointes**

Sous la présidence de Monsieur BELY David élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

#### **3.1. Nombre d'Adjointes**

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjointes correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit huit adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de sept Adjointes.

Le Président propose de procéder au vote de cette délibération à main levée. Aucune opposition n'est formulée.

Il invite donc le Conseil Municipal a délibéré pour créer sept postes d'adjoints.



#### **20-047      Création des postes d'Adjointes**

Vu l'article L. 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule qu'*il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.*

Vu l'article L. 2122-2 qui stipule que *le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.*

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger.

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de huit adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, à la majorité, (6 abstentions, 23 pour) :

- **DECIDE** d'approuver la création de sept postes d'Adjointes au Maire.



#### **3.2. Listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire**

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

### **3.3. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	23
f. Majorité absolue <sup>2</sup>	12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste M. OGER	23	Vingt Trois

### **3.4. Proclamation de l'élection des adjoints**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur OGER Alain. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.



### **4. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 26 mai 2020, à 20 heures, 40 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.



Monsieur le Maire explique que l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales stipule que « *Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre* ».

Il donne lecture de la Charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

---

<sup>2</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.



Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le mercredi 10 juin 2020 à 20h30.



L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 20 h 50